



CORONAVIRUS

Port du masque « grand public » obligatoire en lieux clos depuis le 20 juillet 2020 à partir de 11 ans en complément de l'application des gestes barrières

MAIRIE

Une personne à la fois est autorisée à rentrer, port du masque obligatoire, merci de patienter au niveau de la table.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Une personne à la fois est autorisée à rentrer

Port du masque obligatoire

Sonner puis patienter sur le marquage au sol que l'on vous ouvre

Respecter bien les distances de sécurité d'1m50 lors de l'attente à l'extérieur

Privilégier le paiement par carte bancaire « sans contact », jusqu'à 50 €

Utilisez votre propre stylo

MARIAGE – PACS

La célébration des mariages peut à nouveau avoir lieu. Cependant, à ce jour, un maximum de 20 personnes sera autorisé à entrer dans la salle de la mairie lors de la célébration. L'enregistrement des PACS peut également avoir lieu sans conditions, uniquement sur rendez-vous.

LOCATION SALLES COMMUNALES

La location des salles communales aux particuliers est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

BIBLIOTHEQUE

Réouverture de la bibliothèque le lundi et le mercredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

Port du masque, gel hydroalcoolique et distanciation sont de rigueur.

L'accès est limité à 5 personnes pour le choix des livres et on ne s'installe plus pour lire.

LE VIRUS CIRCULE TOUJOURS, LA PRUDENCE RESTE DE MISE !

S'il vous plait, respectez **rigoureusement** toutes les règles de **DISTANCIATION** et les **GESTES BARRIÈRES !**

Lavez-vous très régulièrement les mains

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir à usage unique et jetez-le

Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES !